

Le socialisme coopératif, par BERNARD LAVERGNE. Un vol., 5½ po. x 9, broché, 71 pages. — PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

François-Albert Angers

Volume 35, numéro 3, octobre–décembre 1959

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1001676ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1001676ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Angers, F.-A. (1959). Compte rendu de [*Le socialisme coopératif*, par BERNARD LAVERGNE. Un vol., 5½ po. x 9, broché, 71 pages. — PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE]. *L'Actualité économique*, 35(3), 517–518.
<https://doi.org/10.7202/1001676ar>

comportements collectifs de la société. Ces hypothèses sont discutées avec clarté par l'auteur.

Quelle que soit l'attitude de chacun vis-à-vis de la rationalité ou de la valeur positive de ces hypothèses sous-jacentes, la lecture attentive des deux derniers chapitres ne peut pas ne pas être stimulante pour celui qui cherche à relier la théorie de la valeur à la mesure des données empiriques. L'auteur est donc parvenu au but qu'il se proposait : aller plus loin dans l'intégration de la théorie économique et des méthodes statistiques.

Gilles DesRochers

Le socialisme coopératif, par BERNARD LAVERGNE. Un vol., 5½ po. × 9, broché, 71 pages. — PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE.

Voilà, certes, un ouvrage qui n'est pas long à lire, et qui contient pourtant moult idées qui pourraient être utilement reçues et appliquées dans notre milieu.

Dans une courte introduction, M. Lavergne rappelle d'abord les succès de la formule d'organisation économique par la coopérative de consommation dans quelques pays du monde. Ce sont des pages qui n'apportent de nouveau que les plus récentes statistiques — ce qui est déjà quelque chose —, mais qui ont encore besoin d'être lues, tellement le préjugé de la nationalisation a induit des gens de chez nous à vouloir se débarrasser de l'idée coopérative (tout en lui payant le tribut des lèvres) en prétextant que c'est une formule qui ne peut servir à réaliser de grandes entreprises, donc à en conquérir. À ceux-là, les quelques pages de M. Lavergne sur le sujet apportent, par les faits, le plus formel démenti, comme d'ailleurs peuvent le retrouver aisément ailleurs, avec des statistiques plus anciennes, tous ceux qui veulent bien se donner la peine d'étudier la coopération avant d'en parler.

Mais ce qui intéresse le plus M. Lavergne, c'est d'arriver à l'idée qui lui est chère, des régies coopératives, c'est-à-dire d'une sorte d'organismes composés, selon le mode et les principes coopératifs, de collectivités publiques. S'appuyant sur diverses expériences pratiques, l'auteur établit les règles d'un mode d'exploitation de ce type, qui se substitue en quelque sorte aux nationalisations. Il rappelle, en passant, les objections de Charles Gide à considérer ces initiatives comme coopératives, objections dont il importe à mon sens de retenir certains aspects, tout en faisant la part des choses, notamment en ce qui concerne l'administration de matières qui sont évidemment du domaine public.

De toute façon, les expériences que relatent M. Lavergne mériteraient d'être mieux connues chez nous. En particulier celles du Crédit Communal de Belgique, pour ce qui est du financement des collectivités locales; de la Société nationale des chemins de fer vicinaux (Belgique), en ce qui concerne la mise en valeur décentralisée d'un territoire du point de vue organisation des chemins de fer (avec application possible peut-être du côté du système routier); de la Société nationale des habitations à bon marché (Belgique), dans le genre de travail qu'accomplit chez nous la Société centrale d'Hypothèques et de Logement, mais

en vue de permettre une action coordonnée des provinces plutôt que l'intrusion du Fédéral; des Water Boards anglais, en rapport avec la solution de certains problèmes métropolitains, entre les diverses unités municipales des grands centres; du Port of London Authority, pour les problèmes de nos grands ports, tel celui de Montréal; etc., etc. Bref, comme l'indique l'auteur lui-même, il n'y a guère que ceux qui manquent d'imagination et d'esprit d'invention pour ne toujours trouver de solutions à leurs problèmes que dans la formule étatiste, la plus triste et la plus pauvre de toutes les solutions possibles.

Certes, il peut être possible que l'État ait besoin de donner le coup de pouce nécessaire, dans certains domaines où des monopoles légaux ou certains monopoles de fait, en particulier quand ils vivent de l'extérieur tant par leurs capitaux que surtout par leurs marchés, jouissent d'une situation privilégiée. Mais il faut terminer, avec M. Lavergne, en affirmant (après démonstration) qu'«aucun commerce si compliqué, si vaste soit-il, [n'échappe à la possibilité] d'être très efficacement géré par un organisme coopératif, au lieu et place de l'État». Bien plus, «plus une industrie est compliquée et difficile, plus elle est vaste et plus il y a un intérêt primordial à confier la gestion non à un organisme d'État, mais à une régie coopérative ou à un magasin de gros coopératif» (p. 55).

François-Albert Angers

Modern Banking, par R.-S. SAYERS (4^e édition). Un vol., 6 po. × 9, relié 330 pages. — OXFORD, AT THE CLARENDON PRESS, 1958.

C'est un ouvrage presque entièrement nouveau que nous présente l'auteur, en cette quatrième édition. Pourtant, la première ne date que de vingt ans. Et même par rapport à la troisième qui a paru en 1951, les changements radicaux apportés au texte manifestent l'étonnante faculté d'adaptation d'un spécialiste parfaitement au courant de son sujet. C'est que peu de domaines ont connu autant de transformations de structure que celui de la banque et de la monnaie. Surtout lorsque, comme le fait l'auteur, on décrit les mécanismes à travers les institutions qui les font jouer.

Voilà donc un ouvrage parfaitement au point sur la question, qui incorpore toutes les modifications suscitées par la guerre et l'après-guerre aux marchés monétaire et financier, et qui pourtant ne comporte pas plus de pages que l'édition précédente. C'est que l'auteur a eu le rare mérite d'élaguer tout ce qui était devenu désuet, résistant ainsi à la tentation fréquente en ces sortes d'ouvrages, de présenter un long historique de tous les mécanismes qui se sont succédés depuis l'étalon-or jusqu'à nos jours, sous prétexte que cela est nécessaire à la compréhension des phénomènes contemporains. Cela nous repose de la prolixité de certains auteurs américains qui se croient obligés, chaque fois qu'ils écrivent un livre, de recommencer au «ba, be, bi, bo, bu».

C'est avant tout du système bancaire anglais qu'il s'agit dans cet ouvrage, mais le procédé est parfaitement justifiable, d'abord parce que ce système a servi de modèle à ceux d'une multitude de pays, étant considéré à une certaine époque comme le plus parfait qui soit, et aussi parce que Londres possède encore à l'heure